

Délibération n°

D_2023_04_26_37

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 5
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 18
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :
19 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 26 avril 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **26 avril à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Mélanie CONSCIENCE, Guillaume MAGNIN, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Marlène JACQUET à M. Alexandre GEORGES, Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT, M. Sylvain BISTON à M. Roger CHARVIER et M. Serge RAVOIRE à M. Jean-Luc FALGUERE

Absente excusée : Mme Fabienne BROISSAND

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2°,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : renforcer le service technique pendant la période de mai à septembre 2023 face à un surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts et remplacer l'agent technique pendant ses congés annuels de cet été.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création à compter de mai 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet soit 35^e/35. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 mois allant du 2 mai au 15 septembre 2023. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet d'adjoint technique à compter du 2 mai 2023 pour une période de 5 mois.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 28/04/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 2 mai 2023

Et de la publication le : 2 mai 2023